

## FICHES CONCOURS

### QUESTIONS DE SOCIÉTÉ

[www.pergama.fr](http://www.pergama.fr)

#### Les immigrés, que sait-on sur eux ?

Juin 2023



Arrivée de migrants à New-York, Franck Leslis, 1887

#### Définition et nombre

Les immigrés décomptés par l'Insee sont des personnes nées étrangères dans un pays étranger et résidant en France, qu'elles soient restées de nationalité étrangère ou qu'elles soient devenues françaises. La définition est statistique et non pas juridique, la seule distinction valide juridiquement étant celle qui repose sur la nationalité et distingue Français et étrangers. Recourir à la notion d'immigration est toutefois utile. Cela permet de décompter et de suivre l'intégration des personnes qui ont une spécificité très particulière et parfois difficile : elles ont traversé une frontière pour s'installer dans un pays où elles ne sont pas nées et dont, à la naissance, elles ne possédaient pas la nationalité. La France comptait en 2021 7 millions d'immigrés, dont 4,5 millions d'étrangers nés hors de France et 2,5 millions de Français par acquisition nés étrangers dans un pays étranger.

En vertu de cette définition, les enfants d'immigrés ne sont pas des immigrés eux-mêmes, dès lors qu'ils sont nés en France, même si leurs parents sont restés étrangers. Le langage courant les désigne pourtant fréquemment sous ce terme, alors qu'ils sont parfois Français dès leur naissance ou, selon le droit actuel, appelés à le devenir à leur majorité, s'ils ont été durablement résidents. Il est vrai que leur situation propre reste marquée par l'origine de leurs parents et qu'il est intéressant de savoir si leur insertion sociale et professionnelle se fait (ou non) dans les mêmes conditions que les enfants de personnes nées en France et appartenant à la même catégorie sociale.

#### Les évolutions de la population immigrée

La France est un vieux pays d'immigration : les immigrés étaient déjà plus d'un million en 1900 et 2 millions en 1946. L'immigration de travail, encouragée jusqu'en 1974 (les immigrés étaient alors 3,9 millions) a été stoppée ensuite et le droit au séjour, dissocié de l'occupation

d'un emploi, a été de plus en plus encadré, du moins pour les ressortissants de pays hors Union. Les entrées n'ont cependant pas cessé, notamment au titre de l'immigration familiale. Aujourd'hui, l'immigration de travail a repris et, hors étudiants et hors ressortissants de l'UE, le nombre des nouveaux titres de séjour attribués par les autorités françaises se situe, en 2021, aux alentours de 185 000, avec plutôt une tendance à la hausse : il devrait sans doute nettement dépasser 200 000 en 2022.

Les motifs d'entrée se diversifient. En 2021, pour ces nouveaux titres, le motif familial, mariage ou regroupement familial d'un travailleur déjà installé en France, est moins dominant (47 % des entrées hors études contre 63 % en 2014). Le motif travail est en 2021 moins marginal qu'il ne l'a été (19,5 % aujourd'hui contre 9,4 % en 2007 et 13 % en 2014), les demandes n'étant acceptées que pour certains métiers. Les entrées pour raisons humanitaires (dont la demande d'asile) ont augmenté depuis 2015 (19 % en 2021 contre 14,2 % en 2014).

Toutefois ces chiffres ne donnent qu'une image approximative des chiffres de l'immigration en France. Ceux produits par l'Insee sont différents, parce que l'Insee prend en compte l'immigration d'origine communautaire ainsi que les sorties d'immigrés du territoire national. Elle parvient ainsi pour les années 2018 et 2019 à un solde migratoire d'ensemble.

	2018	2019	2020	2021
<b>Entrées immigrés extra-communautaires et communautaires</b>	273 000	272 000	215 000	246 000
<b>Sorties</b>	51 000	90 000	14 000	45 000
<b>Solde migratoire</b>	222 000	182 000	201 000	201 000

Source : Insee

Les origines des immigrés ont évolué : si l'on raisonne en termes de « stocks » (en prenant en compte tous les immigrés quelle que soit leur date d'arrivée en France), les européens, qui formaient 67 % de l'ensemble en 1975, n'en représentent plus que 33 % (les plus vieilles vagues d'immigration en provenance du Portugal, de l'Espagne ou de l'Italie restent représentées mais moins), la part de l'Afrique (Maghreb inclus) grandit (28 % en 1975, 48 % aujourd'hui), de même que celle de l'Asie (3,6 % en 1975, 13,5 % aujourd'hui).

L'immigration s'est, en France comme ailleurs, mondialisée.

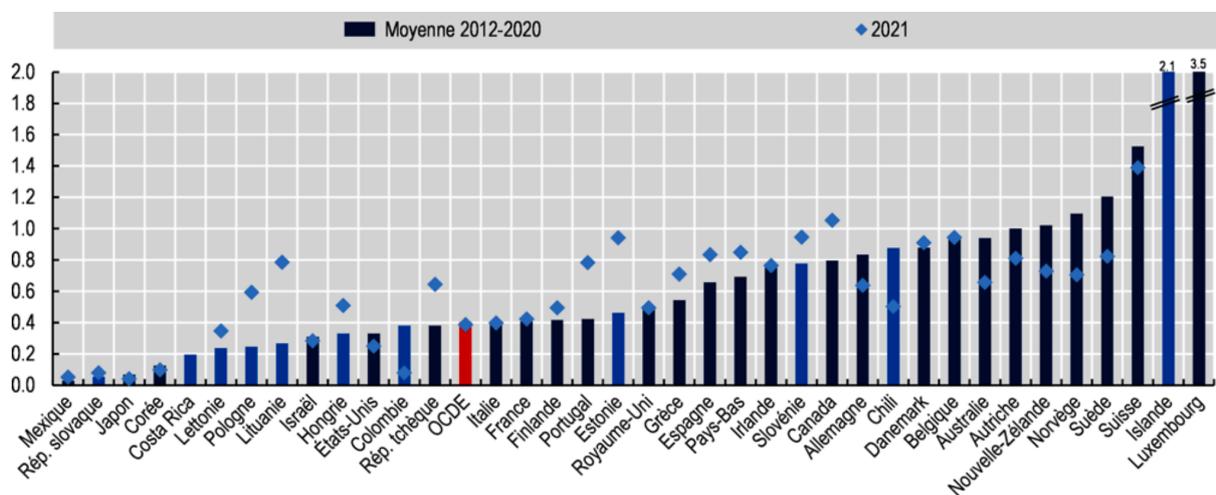
Origine	1975	1999	2021
Maghreb	25,5 %	29,7 %	29,3 %
Reste de l'Afrique	2,4 %	9,2 %	18,3 %
Asie	3,6 %	12,5 %	13,5 %
Europe du sud	49,3 %	29 %	16,2 %
Autres pays Europe	18,1 %	16,6 %	16,9 %
Amérique et Océanie	1,1 %	2,9 %	5,8 %

**Contrairement à une opinion fréquemment répandue, la France n'est pas un pays d'immigration massive.**

S'agissant de la proportion d'étrangers en France, la France se situe en 2021 en dessous de la moyenne de l'Union (7,7 % contre 8,4 %) et il en est de même pour ce qui concerne l'ensemble des pays de l'OCDE.

S'agissant de la part que représente l'immigration permanente (en excluant les étudiants mais en tenant compte des mouvements intracommunautaires) dans la population, la France se situe en 2021 dans les pays où la proportion a peu augmenté, loin derrière les pays du nord de l'Europe.

**Immigration à caractère permanent en pourcentage de la population totale, 2021 par rapport à la moyenne 2012-2020**



Source : perspectives des migrations internationales, OCDE, 2022

La singularité de la France réside plutôt dans un brassage ancien d'immigrations successives et dans l'importance d'une « seconde génération ». L'Insee décompte en 2021 7,3 millions de résidents qui, sans être immigrés eux-mêmes, ont au moins un parent immigré (descendants de seconde génération), soit 11,2 % de la population. Le démographe François Héran souligne (*Migrations et société*, 2018) qu'un quart de la population française est immigrée ou descendants d'immigrés et donc intimement lié à l'immigration. L'immigration, dont les flux sont modérés, est une donnée consubstantielle à la démographie française.

**La politique d'immigration et d'asile**

Deux fiches concours spécifiques portent sur ce thème.

Rappelons ici que les entrées permanentes en France sont contrôlées : exception faite des ressortissants communautaires, les entrées pour travail sont soumises à condition (elles doivent relever de certains métiers), la venue des étudiants doit être autorisée et les entrées pour asile ou motif humanitaire doivent être validées. Même le regroupement familial, qui correspond dans son principe à un droit, est soumis à conditions, et la délivrance de titres aux

conjoints est contrôlée. Toutefois, pour éviter l'obligation de renouveler trop fréquemment les titres, les immigrés de longue date bénéficient d'un titre de résident de 10 ans automatiquement renouvelable et la loi du 7 mars 2016 institue un titre pluriannuel de 4 ans, que les immigrés qui satisfont aux obligations du Contrat d'intégration Républicaine peuvent obtenir après au minimum un an de séjour régulier.

Quant aux réfugiés, ils ne relèvent pas de la politique d'immigration. La Convention de Genève de 1951 définit le droit à l'asile et la Constitution française comme le droit européen font obligation de les accueillir. L'OFPRA, établissement public dépendant du Ministère de l'Intérieur ou, en appel, la Cour nationale du droit d'asile leur accorde ou leur refuse, après examen, le statut de réfugié. Par rapport aux autres pays européens, le taux d'acceptation n'est pas très élevé (28 % des dossiers en première instance, 37 à 39 % après procédure d'appel).

Dans l'attente de la décision d'attribution ou de refus, les demandeurs ne perçoivent qu'une allocation très modique sans toujours se voir proposer un logement dans un centre d'accueil (CADA), dont le nombre est insuffisant, alors que la loi prévoit qu'ils doivent être logés. La loi du 29 juillet 2015 s'efforce de raccourcir les délais d'instruction et de développer les centres d'accueil mais l'augmentation des demandes en 2015 et 2016 a mis à mal l'objectif d'amélioration.

La loi du 20 mars 2018 a par ailleurs permis la mise en rétention des demandeurs d'asile « dublinés », avec l'objectif de les renvoyer dans le pays de première arrivée, avec un assez faible succès.

### **L'intégration et ses failles**

- Il est légitime de s'intéresser aux données statistiques qui témoignent de la situation économique et sociale des immigrés.

Pourtant, une mise en garde s'impose : les immigrés sont entrés en France à des dates très différentes. L'insertion dépend du temps qui passe : les immigrés les plus anciens sont mieux insérés que les plus récents. Les données globales ne reflètent pas ces différences : ainsi, il est certain que la situation économique et sociale des immigrés les plus récents (Afrique noire) est plus difficile que celle des « vieux » immigrés espagnols et italiens.

- Officiellement, un des objectifs de la politique d'immigration est l'intégration.

Le contrat d'intégration républicaine tel que défini par la loi du 7 mars 2016 (il existait auparavant, depuis 2007, un contrat d'accueil et d'intégration un peu différent) en représente le socle : les étrangers qui veulent s'installer durablement bénéficient d'une information juridique et pratique préparatoire à la migration, puis, après leur arrivée, d'un entretien avec un représentant de l'Office français d'immigration et d'intégration. Ils doivent s'engager par contrat à suivre les formations civique et linguistique prescrites.

La politique, qui ne s'adresse qu'aux primo-arrivants, est d'ampleur modeste. Elle peut s'accompagner d'une offre de formation dans de rares cas. Le dispositif a été amélioré en

2018 après le rapport Taché : le plafond du volume d'heures réservé à la formation linguistique a été doublé et triplé pour les personnes les moins bien formées. Pour autant, la proposition la plus importante du rapport Taché, qui recommandait un accompagnement personnalisé vers le logement et l'emploi, n'a pas été mise en œuvre, car jugée trop coûteuse.

- L'insertion des immigrés dans la société française reste difficile : leur taux d'activité est inférieur à celui de la population non immigrée, peu pour les hommes et bien davantage pour les femmes. Pour les hommes, les emplois occupés sont davantage des emplois ouvriers (39 % contre 29 % pour les non immigrés) et d'employés non qualifiés (10 % contre 5 %). Ils sont moins souvent cadres (20 % contre 25 %) et occupent moins souvent des professions intermédiaires (15 % contre 23 %). Les femmes sont davantage présentes dans les services aux entreprises et dans le secteur médico-social (aides à domicile). Les immigrés sont davantage touchés par le temps partiel et le sous-emploi que les autres actifs. Leur salaire net mensuel médian est inférieur de 11 %. Leur taux de chômage (L'Insee utilise la fourchette d'âge de 15 à 74 ans) est plus élevé : il est de 13 % au lieu de 7 %. La comparaison brute n'est cependant pas pertinente, le risque de chômage étant très différent selon la catégorie socio-professionnelle : en 2020, pour un taux de chômage global de 8 %, le taux variait de 3,7 % pour les cadres et les professions intellectuelles supérieures à 15, 9 % pour les ouvriers non qualifiés. Dans ce cadre, compte tenu de leur catégorie socioprofessionnelle, le taux de chômage des immigrés ne paraît donc pas atypique.

Enfin, le niveau de diplôme des immigrés est plus faible que celui des non immigrés, ce qui est aussi une explication de l'importance du chômage, qui dépend de la formation : en 2021, 38 % des immigrés de 30 à 64 ans n'avaient aucun diplôme ou le seul brevet des collèges, contre 16 % pour la population non immigrée. Pour autant, les immigrés sont aussi nombreux que les autres à être diplômés de l'enseignement supérieur long.

Surtout, l'insertion des primo-arrivants est longue, ce qui plaiderait pour un meilleur accompagnement vers l'emploi : en France, en 2019, un an après la délivrance de leur premier titre de séjour, 73 % seulement des hommes sont en emploi, 60 % à temps plein et 13 % à temps partiel. C'est peu au final, d'autant que les personnes qui ont obtenu un premier titre étaient, pour une part non négligeable (50 %), présents dans le pays depuis au moins 4 ans et plus souvent en emploi : l'insertion des « vrais » primo-arrivants est sans aucun doute très longue.

Compte tenu de l'ensemble de ces données, en 2019, le niveau de vie médian des ménages immigrés était inférieur de 26 % à celui des non immigrés et leur taux de pauvreté (31,5 %) près de 3 fois plus élevé (11 %). Dans ce chiffre joue le moindre niveau des revenus professionnels mais aussi la dimension des familles.

Autre caractéristique spécifique, les immigrés vivent surtout dans les grandes agglomérations urbaines, en particulier en Île-de-France : en moyenne en 2020 et 2021, 20 % de la population parisienne est immigrée, et 32 % de la population de Seine-Saint-Denis (contre 10 % de la population en France hors Mayotte) qui est le département le plus pauvre de la France métropolitaine. 37 % des immigrés habitent ainsi en Île-de-France, qui ne rassemble pourtant que 18 % de l'ensemble de la population. De même, respectivement 13 % et 11 % de la

population immigrée habitent dans le Rhône (agglomération lyonnaise) et dans les Bouches-du-Rhône (agglomération marseillaise).

Des études de l'INED maintenant anciennes (2011) démontrent que la ségrégation spatiale des immigrés<sup>1</sup>, surtout ceux originaires du Maghreb, de l'Afrique transsaharienne ou de l'Asie, est « patente », même si les immigrés sont mêlés à la population majoritaire : le pourcentage immigrés et enfants d'immigrés atteint en moyenne 50 % dans les quartiers de la politique de la ville mais il dépasse parfois cette moyenne, notamment dans certaines communes de la banlieue parisienne. Les données plus récentes semblent marquer peu d'évolutions : les immigrés restent surreprésentés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (23 % d'entre eux y résident, contre 7 % de la population d'ensemble). Dans son ouvrage Perspectives des migrations internationales (2021), l'OCDE notait au demeurant que le phénomène de concentration des immigrés dans les grandes villes et dans les banlieues les plus pauvres était universel.

De plus 35 % des immigrés vivent dans un logement social et 26 % dans un logement suroccupé (contre 12 % de la population d'ensemble).

Enfin, le nombre des naturalisations, signe même d'une bonne intégration, reste modeste. Tous motifs confondus (y compris par mariage après 4 ans ou par déclaration pour les jeunes étrangers nés en France), le nombre atteignait jusqu'en 2010 entre 130 000 et 140 000 annuellement. Il a baissé ensuite fortement (moins de 100 000 en 2012), les critères ayant été durcis. Il est ensuite faiblement remonté (113 000 en 2015) mais stagne aujourd'hui (moins de 110 000 en 2019).

▪ D'autres signes sont plus positifs :

Le niveau de diplômes des immigrés augmentent avec les générations : les immigrés les plus âgés (50 à 64 ans) n'ont, à 44 %, aucun diplôme. Le pourcentage descend à 31 % pour ceux âgés de 30 à 39 ans. De même, cette dernière tranche d'âge est à 43 % diplômée du supérieur tandis que leurs aînés ne l'étaient qu'à 25 %.

Quant à la situation des descendants d'immigrés, elle est plus favorable que celle de leurs parents.

Certes, une étude de l'OCDE de 2015 montre que les jeunes immigrés de seconde génération ont plus souvent une scolarité difficile que les autres jeunes : toutes les comparaisons internationales, notamment les études PISA, montrent que l'école en France réussit moins bien que dans d'autres pays de l'OCDE à combler les écarts de départ avec la population majoritaire, ce qui est lié, pour une part, à la ségrégation résidentielle, avec une concentration des catégories sociales défavorisées dans les classes et les défaillances de l'Education prioritaire.

Les données d'Insee Références (édition 2023) montrent toutefois que la situation des descendants d'immigrés se rapproche de celle de la population majoritaire.

---

<sup>1</sup> La ségrégation des immigrés en France, état des lieux, INED, revue Population et sociétés, avril 2011

La mixité des unions s’amplifie : 27 % des immigrés vivent en couple avec une personne qui n’est ni immigrée ni descendante d’immigrés. C’est le cas de 66 % des descendants d’immigrés.

Le taux de chômage des descendants d’immigrés reste élevé (12 %) ce qui peut s’expliquer par leur âge moyen (l’ampleur du chômage dépend, on le sait, de l’âge). A structure d’âge similaire, les écarts de situation entre descendants d’immigrés et population majoritaire sont moindres que pour les immigrés proprement dits : le niveau de diplôme est identique (même si les filières de formation ne sont pas identiques), les emplois occupés sont proches et l’appartenance aux diverses catégories socioprofessionnelles presque identique. Toutefois, le niveau de vie moyen des enfants d’immigrés est plus faible et leurs conditions de logement moins bonnes.

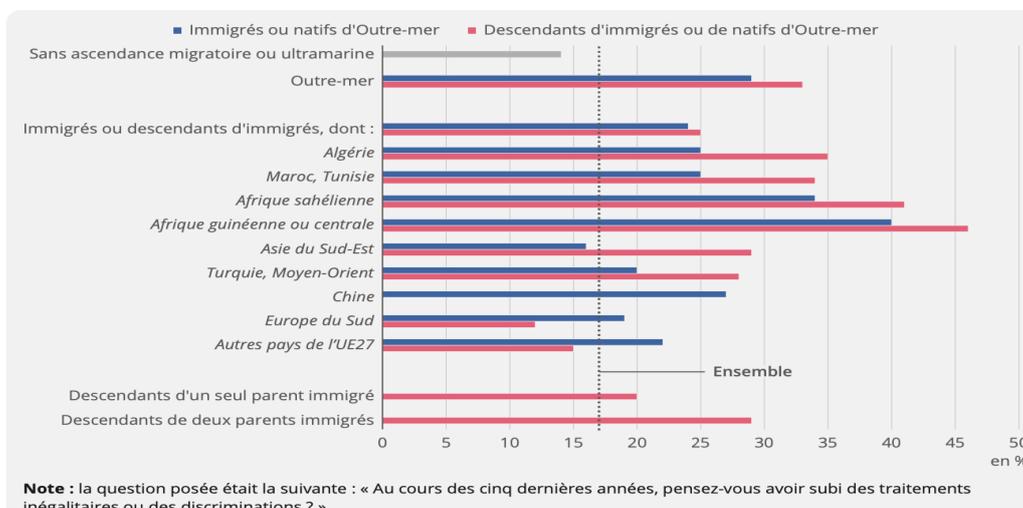
De plus, certains groupes (notamment les descendants d’une immigration subsaharienne) connaissent un taux de chômage supérieur et des revenus moins élevés.

### De fortes discriminations

Dans son étude de 2015, l’OCDE note déjà que les jeunes descendants d’immigrés se plaignent, davantage que leurs parents, de discriminations, dont les différentes études sur l’intégration professionnelle des jeunes immigrés ou enfants d’immigrés démontrent l’existence. L’enquête *Trajectoires et origines* de l’INED et de l’Insee soulignait déjà, en 2009-2010, l’ampleur de ce phénomène.

Selon Insee Références, en 2019-2020, 41 % des descendants d’immigrés d’Afrique sahélienne et 46 % de ceux d’Afrique guinéenne ou centrale déclarent avoir subi des discriminations dans les 5 dernières années, ce qui est plus élevé que pour les immigrés des mêmes origines (et bien supérieur aux déclarations de la population non immigrée et non descendante d’immigrés).

#### Les discriminations déclarées



Source : Immigrés et descendants d’immigrés en France, Insee références, Edition 2023

La Dares, service d'étude du ministère du travail, indique ainsi (*Discriminations à l'embauche des personnes supposées maghrébines*, 24 novembre 2021) que, en ce domaine, la discrimination est généralisée et persistante, ce que démontraient déjà, en 2014 et 2015, une étude du ministère du Travail et une autre de France Stratégie (« Jeunes immigrés et jeunes descendants d'immigrés », *Dares Analyses*, septembre 2014, et France Stratégie, *Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ?* mars 2015). Une étude du CNRS de 2020, *Discriminations dans le recrutement des grandes entreprises*, aboutit aux mêmes conclusions.

Les nombreux testings qui existent en ce qui concerne l'accès au logement ou l'accès aux services bancaires témoignent également de fortes discriminations, sans même évoquer la condamnation de l'Etat pour contrôles policiers discriminatoires.

## **Conclusion**

Comme dans nombre de pays européens, l'immigration en France fait l'objet de débats passionnés. Selon l'enquête Sofra-stéria du CEVIPOF de 2022, « Fractures françaises, en 2022, 66 % des Français jugent qu'il y a trop d'immigrés en France. La crise migratoire de 2015 a augmenté l'intolérance, voire le racisme. Quant à l'insistance des pouvoirs publics sur l'apprentissage des valeurs Républicaines et de la laïcité, elle met en lumière leur méfiance : les immigrés sont toujours quelque peu soupçonnés de ne pas vouloir s'intégrer, alors que c'est sans doute notre société qui ne met pas tout en œuvre pour leur intégration. Aller vers une meilleure insertion et une insertion plus rapide serait bénéfique pour la cohésion sociale et l'économie du pays.